

SEANCE DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015

Présents : Joël Cabrol, Marjoleine Fabre, Monique Ribot, Philippe Barthès, Stéphanie Benoit, Michel Bourdel, Guy Cathala, Danièle Escudier, Maria Gers, Florent Gutkin, Serge Lafon, Daniel Peigné, Bernard Prat, Michèle Vincent, Isabelle Calas

Excusé avec pouvoir : Claude Corbaz pouvoir à M. Serge Lafon, Jacques Assemat pouvoir à Mme Ribot

Excusés : Alain Amalric, Michèle Vidal

Absents : Jean-Luc Farenc

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la dernière séance,
- Modification de l'intérêt communautaire
- Achat de la zone de la Lauze
- Fonds de concours (Bout-du-Pont-de-l'Arn, Labastide-Rouairoux, Albine, Sauveterre, Saint-Amans-Valtoret)
- Plan de financement pour les animations de l'été
- Convention de partenariat avec le PETR des Hautes terres d'Oc concernant le contrat régional unique
- Choix du bureau d'études pour le PLUi
- Plan de financement pour le PLUi
- Choix du bureau d'études pour l'OPAH
- Plan de financement pour l'OPAH
- Choix du prestataire pour la réalisation de l'aire de camping-car
- Ouverture de crédit pour l'embauche d'un stagiaire en tourisme
- Tableau des effectifs de la CCHVT
- Paiement d'un dossier de l'Anah
- Opération façades
- Décisions modificatives
- Questions diverses

1. Modification de l'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la définition de l'intérêt communautaire tel que présenté ci-dessous :

ARTICLE 1 : COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. Aménagement de l'espace :

- Étude, création et gestion de Z.A.C. (Zone d'aménagement concerté) d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire : les ZAC à vocation économique.

- Mise en place d'un système d'information Géographique sur le territoire pour les couches définis d'intérêt communautaire. Toutes les couches d'informations sont d'intérêt communautaire

2. Actions de développement économique d'intérêt communautaire :

2.1. Développement de l'activité économique, commerciale et industrielle

- Etude, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale, d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire :

- les zones à créer, quelle que soit leur superficie, avec l'instauration d'une fiscalité professionnelle de zone.
- La zone artisanale de la Lauze située à Bout-du-Pont-de-l'Arn avec l'instauration d'une fiscalité professionnelle de zone.

2.5. Développement touristique : Sont déclarés projets touristiques d'intérêt communautaire :

- Création et gestion d'hébergements touristiques (gîtes d'étapes, gîtes de groupe) favorisant l'accroissement de la fréquentation du territoire.

- Création, construction, aménagement, animation et gestion d'équipements touristiques à l'exception des terrains de camping, des centres de loisir. (Défini par la délibération du 15/04/2015)

- La création, l'animation, l'entretien, le balisage, la signalisation et la promotion des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR et faisant l'objet d'une labélisation. (Défini par la délibération du 15/04/2015.)

- La création, l'animation, l'entretien, le balisage, la signalisation et la promotion de petites boucles de randonnée à thèmes et des liaisons voie verte-centre bourg.

- La création, l'animation, l'entretien, le balisage, la signalisation et la promotion d'un GR de Pays.

- L'entretien des sentiers de randonnée, des petites boucles de randonnées à thèmes et la promotion du GR de Pays comprend l'entretien des constructions implantées en bordure de ces chemins (fontaines, puits, pierres dressées, murs en pierres sèches..).

- Animation et promotion de la voie verte Passa País,

- Communication et promotion touristique : création de guides touristiques, de rando-fiches, de topo-guides et autres documents permettant de faire connaître et d'augmenter la fréquentation du territoire.

- Définition d'une politique de signalisation et d'une charte graphique commune.

- Création et gestion de l'office de tourisme intercommunal.

ARTICLE 2 : COMPETENCES OPTIONNELLES

1. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Réalisation d'études sur l'alimentation en eau potable. Sont déclarées d'intérêt communautaire les études nécessaires à la mise en place des périmètres de protection des ressources en eau potable, les études de recherche de nouvelles ressources.

3. Assainissement

- Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) : Définition de l'intérêt communautaire : le contrôle des installations d'assainissement non collectif (Défini par la délibération du 15/04/2015):

Le contrôle du SPANC s'effectue :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution.

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien

2. Achat la zone artisanale de la Lauze

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'acheter la zone de la Lauze et ses abords situés sur la commune de Bout-du-Pont-de-l'Arn.

3. Fonds de concours (Bout-du-Pont-de-l'Arn, Labastide-Rouairoux, Albine, Sauveterre, Saint-Amans-Valtoret)

M. le Président présente au conseil communautaire les différentes demandes de fonds de concours des communes suivantes :

- Saint-Amans-Valtoret : travaux sur bâtiments communaux :
 - demande d'un fond de concours de 36 715,65€ HT
- Labastide-Rouairoux :
 - réfection du chemin communal de Bouscaud : demande d'un fond de concours de 4 505,80€ HT
- Albine:
 - réhabilitation des voies communales : demande d'un fond de concours de 30 371,70€ HT
 - Travaux façades bibliothèque et lavoir : 9 536,80€
- Sauveterre :
 - Travaux aménagement secrétariat et toiture mairie : 18 110€
- Bout-du-Pont-de-l'Arn :
 - Aménagement de la traversée du hameau de Cucussac : 50 000€

Le conseil communautaire accepte l'intégralité de ces dossiers.

4. Plan de financement pour les animations de l'été

Le conseil communautaire autorise le président à demander des aides financières aux collectivités concernant les animations estivales.

5. Convention de partenariat avec le PETR des Hautes terres d'Oc concernant le contrat régional unique

M. le Président propose au Conseil communautaire de signer une convention avec le PETR des Hautes terres d'Oc qui a pour objet :

Le contrat régional unique pour la période 2015-2017 déposé en septembre 2015 par le PETR Hautes Terres d'Oc et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, porte sur le territoire du PETR de la CCHVT. La convention établit les règles de partenariat entre les deux structures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat avec le pôle d'équilibre territorial et rural des Hautes Terres d'Oc dans le but de pouvoir bénéficier des aides de la Région à travers le contrat régional unique.

6. Choix du bureau d'études pour le PLUi et plan de financement pour le PLUi

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de la communauté de communes pour le lot n°1 « Elaboration du PLUi » au cabinet

d'études ELAN Développement dont le siège se situe 385 Avenue des Baronnes, 34730 Prades-le-Lez pour un montant de 100 560,00 € HT.

- d'attribuer le marché relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de la communauté de communes pour le lot n°2 « Diagnostic, foncier rural et agricole » à la chambre d'agriculture du Tarn dont le siège social se situe au 96 rue des agriculteurs à Albi, pour un montant de 4 390€ HT.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents au marché d'études et au plan de financement concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de la communauté de communes et de payer les dépenses associées.

7. OPAH et plan de financement

Suite à l'ouverture des plis, M. le Président annonce qu'il sera peut-être préférable de relancer l'appel d'offre. Un rendez-vous en décembre a été pris avec l'Etat afin de savoir si les financements de cette OPAH sont reconductibles en 2016. En fonction de cette réponse, l'appel d'offre sera relancé ou une autre solution sera recherchée. Par exemple, le lot n°1 pourrait être attribué et le lot n°2 relancé. Un nouveau plan de financement serait alors mis en place.

8. Choix du prestataire pour la réalisation de l'aire de camping-car

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement d'une aire de camping-car à l'entreprise COLAS dont l'entreprise se situe COLAS SUD – OUEST, Centre du Tarn, ZI de Jarlard - 35 rue Henri Moissan - 81000 – Albi, ZA de Roumagnac - 32 avenue de L'Europe – 81600 - Gaillac pour un montant de 81 043,50 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents au marché à procédure adaptée de travaux concernant l'aménagement d'une aire de camping-car sur la voie verte à Labastide-Rouairoux et de payer les dépenses associées.

9. Ouverture de crédit pour l'embauche d'un stagiaire en tourisme

Le conseil communautaire approuve une ouverture de crédit pour l'embauche d'un stagiaire en tourisme. Il aura en charge de faire l'état des lieux des activités qu'il serait possible de développer dans des sites de la haute vallée du Thoré ou l'eau est un élément important à prendre en compte.

10. Tableau des effectifs

Le Président demande à ce que le tableau des effectifs de la CCHVT soit remis à jour :

AGENTS TITULAIRES :

Grades	Catégorie	contrat	Durée de travail	Nombre
Adjoint technique 2 ^e classe	C	titulaire	Temps complet	2
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	titulaire	Temps complet	1

Adjoint administratif 2 ^e classe	C	titulaire	Temps incomplet mi-temps	1
Attaché territorial	A	Stagiaire en détachement	Temps complet	1

AGENTS NON TITULAIRES :

Grades	Catégorie	contrat	Durée de travail	Nombre
Adjoint technique	C	CDD	Temps complet	1
Rédacteur	B	CDD	Temps complet	1

11. Paiement d'un dossier de l'Anah

Vu la délibération du 13 juin 2006 relative à la création d'une OPAH.

M. le Président explique que dans le cadre de cette ancienne OPAH, les personnes présentant un dossier en 2009 avaient 5 ans pour réaliser les travaux. Mme Jacqueline Lahousse a réalisé ces travaux en 2014 et la communauté de communes avait acté une aide de 5% sur chaque dossier présenté dans le cadre de l'OPAH. Par conséquent, le Président demande à l'assemblée de pouvoir régler cette subvention de 5% s'élevant à 2 525€ .

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder le paiement :

- D'une subvention d'un montant de 2 525€ pour le dossier de Mme Jacqueline Lahousse qui a bénéficié d'une subvention de l'ANAH d'un montant de 24 571€ pour la rénovation d'une maison d'habitation à usage locatif située n°6 Les Martels à Albine.
- Cette dépense sera inscrite à l'opération n° 604 OPAH

12. Opération façades

Vu la délibération du 18 octobre 2006.

M. le Président présente les nouveaux dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De valider le dossier de :

- M Bernard Bonhomme afin qu'il démarre les travaux au 101 rue de Camproux à Sauveterre, la subvention d'un montant de 848 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,

- M Maynadier Claude afin qu'il démarre les travaux au 63, rue du Paradis à Labastide-Rouairoux, la subvention d'un montant de 1 080 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
 - M Scipione Raphaël afin qu'il démarre les travaux au 111, boulevard Carnot à Labastide-Rouairoux, la subvention d'un montant de 848 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
- D'accorder le paiement :
- D'une subvention d'un montant de 1 560 € pour la réfection de la façade de la SCI Tarn Bleu Sud pour des travaux effectués au 100 boulevard Carnot à Labastide-Rouairoux.

13. DM

Des modifications du budget doivent être effectuées dans le but d'abonder le compte destiné au paiement des rémunérations du personnel non titulaire, des indemnités des élus et des cotisations à l'URSAFF.